Ministère de la Justice Canada

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Peter MacKay, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit ;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur ;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada

représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2014

ISSN 2292-3993

Cat. No. J1-13/2014F-PDF

BUDGET DES DÉPENSES

2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement les lois de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le Budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de

dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont été précisés par la suite afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le Budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor.[i]

Liens avec le Budget des dépenses
Comme il est indiqué plus haut, les RPP font partie de la partie III du Budget des dépenses. Alors que la partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1er février (voir la section « Définitions »). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités
Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes - des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - Rapport 15[ii]) en 2010, Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - Rapport 7[iii]) en 2012 - de fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

Des changements spécifiques comprennent :

- Dans la section II, des renseignements financiers, des renseignements sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés au niveau des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revues pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts ont été faits pour rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de l'harmoniser davantage avec le Budget principal.

Comment lire ce document
Les RPP sont divisés en quatre sections :

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, y compris les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant « Contexte organisationnel », qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les Résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non-financier sur le rendement lié programmes (voir section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des Résultats stratégiques, des Programmes et des Sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé «Faits saillants de la planification». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant pour chaque organisation. Le lecteur trouvera également un lien vers le rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*, publié annuellement par le ministre des Finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes
Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental
Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits en harmonisant leurs Programmes avec un ensemble de secteurs de résultats de haut niveau définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit
Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépense prévue
Dans le cadre du RPP, les dépenses prévues désignent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1er février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires j'ajoutant aux niveaux de dépenses prévues inscrites dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)
Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Dépenses budgétaires vs. non-budgétaires
Dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et dépenses en capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'état.

Dépenses non-budgétaires –dépenses nettes et recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Programme
Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé
Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu
Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada
Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique
Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses
Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses[iv] (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)
Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple : les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

TABLE DES MATIÈRES

Message du Ministre 1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3
Profil organisationnel 3
Contexte organisationnel 3
Raison d'être 3
Responsabilités 3
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes 4
Priorités organisationnelles 5
Analyse des risques 9
Dépenses prévues 11
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 13
Tendances relatives aux dépenses du ministère 14
Budget des dépenses par crédits votés 15
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable 15
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 17
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible 17
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien 17
Sous-programme 1.1.1 : Politiques juridiques et lois 19
Sous-programme 1.1.2 : Appui au système de justice 21
Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Justice pénale et représentation juridique 22
Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Victimes d'actes criminels 24
Sous sous-programme 1.1.2.3 : Justice pour les jeunes 26
Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Justice familiale 28
Sous-sous-programme 1.1.2.5 : Autochtones et justice dans le Nord 29
Sous-sous-programme 1.1.2.6 : Justice en langues officielles 31
Programme 1.2 : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels 33
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité 35
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement 35
Programme 3.1 : Services internes 37
Section III : Renseignements supplémentaires 40
État des résultats prospectifs 40
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 41
Dépenses fiscales et évaluations 41
Section IV : Coordonnées de l'organisation 42
Notes de fin de document 43

MESSAGE DU MINISTRE

C'est avec plaisir que je présente le plan stratégique du ministère de la Justice pour 2014-2015.

Le présent rapport définit de quelle façon le Ministère continuera de servir la population canadienne et atteindra ses résultats stratégiques, c'est-à-dire d'offrir un système de justice canadien équitable, adapté et accessible et d'aider le gouvernement fédéral en lui offrant des services juridiques de qualité élevée.

Au cours de l'année prochaine, le Ministère mettra de nouveau à profit sa compétence pour aider le gouvernement à mettre en œuvre son programme législatif, qui vise à rendre les rues et les collectivités du Canada plus sécuritaires, en réaction aux préoccupations des Canadiennes et Canadiens. Pour ce faire, le Ministère appuiera les initiatives visant à lutter contre la cyberintimidation, les peines pour agression sexuelle contre des enfants et les décisions visant les accusés reconnus non criminellement responsables. Par-dessus tout, nous tâcherons de protéger les droits des victimes, le plus concrètement par l'instauration d'une Déclaration des droits des victimes.

Nous continuerons également d'élaborer des politiques efficaces dans les secteurs relevant de la compétence fédérale, en l'occurrence le droit pénal, la justice pénale pour les jeunes, le droit de la famille, l'accès à la justice, la justice applicable aux Autochtones et les problèmes des victimes.

Par ailleurs, nous chercherons à améliorer notre capacité d'offrir des services aux ministères et organismes fédéraux pendant que nous continuons de chercher des moyens d'améliorer l'efficacité de notre fonctionnement tout en maintenant d'excellents programmes de prestation des services. Nous explorons l'innovation par la gestion de la demande de services juridiques afin de restreindre nos dépenses et d'adopter de nouvelles approches pour offrir des services juridiques au gouvernement.

J'anticipe de travailler avec nos partenaires de tous les ordres de gouvernement, la profession juridique et les Canadiennes et Canadiens, pendant que nous cherchons à rendre notre système de justice plus efficace et plus fort.

L'honorable Peter MacKay, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

SECTION I : VUE D'ENSEMBLE DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION

Profil organisationnel

Ministre : Peter MacKay

Sous-ministre : William F. Pentney

Portefeuille ministériel : Justice

Année de création : 1868

Principales autorités législatives : *Loi sur le ministère de la Justice*[v]

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère de la Justice[vi] a pour mandat de soutenir la double fonction de ministre de la Justice et procureur général du Canada.[vii]

Dans le cadre du régime fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste le ministre de la Justice[viii] dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 50 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le Ministère soutient également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes de l'État que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens. Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, rédige des textes législatifs et répond aux besoins juridiques des ministères et organismes fédéraux.

Responsabilités

Le ministère de la Justice a été créé officiellement en 1868 lorsque le Parlement a adopté la *Loi sur le ministère de la Justice*[ix] qui énonce les rôles et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux du ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice exerce les trois fonctions distinctes suivantes auprès du gouvernement du Canada :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice qui sont de ressort fédéral – à ce titre, il cherche à assurer un système de justice Canadien équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens;
- prestataire de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux ministères et organismes fédéraux;
- organisme central secondant le ministre de la Justice pour conseiller le Cabinet à l'égard de toutes les affaires juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 500 employés dévoués équivalents temps plein, dont environ 65 p. 100 travaillent dans la région de la capitale nationale. Les 35 p. 100 restants assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires dans tout le pays.

Les juristes forment un peu plus de la moitié de cet effectif. L'autre moitié est constituée d'une vaste gamme de spécialistes, notamment dans les services parajuridiques, les sciences sociales, la gestion de programmes, les communications, les services administratifs, les services informatiques et les finances.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes

1 **Résultat stratégique** : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

- 1.1 **Programme** : Gestion responsable du cadre juridique canadien
  - 1.1.1 **Sous-programme** : Politiques juridiques et lois
  - 1.1.2 **Sous-programme** : Appui au système de justice
    - 1.1.2.1 **Sous-sous-programme** : Justice pénale et représentation juridique
    - 1.1.2.2 **Sous-sous-programme** : Victimes d'actes criminels
    - 1.1.2.3 **Sous-sous-programme** : Justice pour les jeunes
    - 1.1.2.4 **Sous-sous-programme** : Justice familiale
    - 1.1.2.5 **Sous-sous-programme** : Autochtones et justice dans le Nord
    - 1.1.2.6 : Justice en langues officielles
- 1.2 **Programme** : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

2 **Résultat stratégique** : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

- 2.1 **Programme** : Programme des services juridiques au gouvernement
- 3.1 **Programme :** Services internes (en appui aux Résultats stratégiques 1 et 2)

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultat stratégique et Programme
Veiller à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle des citoyens au moyen de lois, de politiques et de programmes en matière de justice pénale	Continu	**RS 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **Programme 1.1** – Gestion responsable du cadre juridique canadien

Description

Pourquoi est-ce une priorité ?

- Les progrès rapides de la technologie, l'évolution des structures sociales, les menaces intérieures et internationales et l'évolution des contextes politiques ont des répercussions sur la façon dont le système de justice aborde la sécurité nationale et la sécurité personnelle.
- En nous concentrant sur les programmes et les lois visant à améliorer la sécurité personnelle des citoyens, nous contribuerons à maintenir un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité ?

- Rendre le système de justice pénale plus adapté, efficace et efficient en fournissant des conseils sur les lois et les politiques juridiques, en appuyant les initiatives de réforme du droit et en faisant progresser la politique du gouvernement en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme.
- Faire appel aux provinces, aux territoires et aux autres partenaires du système de la justice pour dégager les enjeux nouveaux, déterminer les interventions appropriées, et élaborer et mettre en place les programmes et services qui visent à renforcer le système de justice.
- Protéger la sécurité personnelle des Canadiens au moyen d'initiatives législatives clés annoncées dans le discours du Trône de 2013,[x] notamment des lois pour veiller à ce que les communautés soient à l'abri des prédateurs sexuels et des récidivistes violents, et des lois pour lutter contre la cybercriminalité et aborder la question de la prise de décisions vis-à-vis des accusés reconnus non criminellement responsables en raison de troubles mentaux.
- Continuer de diriger la Stratégie nationale antidrogue[xi] interministérielle pour empêcher et décourager la consommation de drogues illicites et le mauvais usage des médicaments d'ordonnance, traiter les personnes souffrant d'une dépendance à la drogue, et combattre la production et la distribution de drogues illicites.

Priorité	Type	Résultat stratégique et Programme
Soutenir les victimes d'actes criminels	Continu	**RS 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **Programme 1.1** – Gestion responsable du cadre juridique canadien

Description

Pourquoi est-ce une priorité ?

- Une aide accrue aux victimes d'actes criminels qui se retrouvent dans le système de justice contribue à l'atteinte de l'objectif plus vaste du gouvernement, de faire en sorte que le Canada soit un pays où les droits des criminels n'ont pas préséance sur ceux des victimes.[xii]
- La participation des victimes d'actes criminels et la prise en considération de leurs besoins dans l'élaboration de politiques renforcent leur contribution au système de justice pénale et améliorent par le fait même la confiance du public envers le système de justice, en plus d'assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité ?

- Élaborer une Déclaration des droits des victimes.[xiii]
- Appliquer le « point de vue des victimes » dans la réforme du droit pénal et la collaboration avec les autres ministères fédéraux pour qu'il y ait cohérence dans la façon d'aborder les questions relatives aux victimes.
- Fournir des programmes de subventions et contributions grâce au Fonds d'aide aux victimes[xiv] aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux organisations non gouvernementales pour encourager des initiatives qui favorisent l'accès à la justice pour les victimes d'actes criminels, aider les victimes à participer au système de justice et accroître la sensibilisation aux problèmes auxquels se heurtent les victimes d'actes criminels.

Priorité	Type	Résultat stratégique et Programme
Soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de haute qualité	Continu	**RS 2** – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité **Programme 2.1** – Programme des services juridiques au gouvernement

Description

Pourquoi est-ce une priorité ?

- Le ministère de la Justice Canada doit fournir des services juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, dans le sens des priorités à court et à long terme du gouvernement en matière de politiques et de programmes. Les services de consultation et les services de contentieux, en particulier, évitent les risques de responsabilité ou plaident à leur égard. Les services de législation traduisent en lois les politiques gouvernementales.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité ?

À titre d'exemple, le Ministère travaillera à :

- Défendre la constitutionnalité des lois visant à protéger les familles et les communautés et répondre aux contestations fondées sur la Charte des lois régissant le travail et l'emploi, comme la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*,[xv] de même qu'aux contestations aux réformes du droit pénal.
- Fournir des services juridiques pour contribuer à la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir une économie canadienne stable et solide, notamment en rendant plus sécuritaire et plus efficace l'infrastructure commerciale et en soutenant la mise en place de la Stratégie pour le Nord[xvii] et du plan d'action Par-delà la frontière.[xviii]
- Fournir des services législatifs et de consultation juridique aux ministères et organismes clients pour les aider à mettre en application les priorités du gouvernement, notamment le Plan d'action économique de 2013[xix] et d'autres initiatives annoncées dans le discours du Trône de 2013.
- Veiller à ce que les clients gouvernementaux soient satisfaits de la qualité des services de consultation juridique, de contentieux et législatifs.

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Continuer de gérer la transformation organisationnelle dans le contexte de la limitation des coûts	Continu	**RS 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **RS 2** – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

Description

Pourquoi est-ce une priorité ?

- La gestion responsable des dépenses est la pierre angulaire du Plan d'action économique du gouvernement appuyée par le gel des budgets opérationnels annoncé dans le discours du Trône de 2013. Les priorités de renouvellement établies par le greffier du Conseil privé[xx] insistent sur la nécessité de fournir de meilleurs services aux Canadiennes et Canadiens à moindre coût, grâce à des activités de transformation, notamment la collaboration, l'innovation, la simplification des processus et la création d'un effectif à haut rendement et capable de s'adapter.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité ?

- Terminer la mise en œuvre de la Stratégie de modernisation (2012-2015), à l'appui du Plan d'action économique de 2012,[xxi] qui prévoit le financement de programmes stratégiques spécifiques, la rationalisation et la consolidation des services internes, et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services juridiques grâce à la transformation des activités rendue possible par la technologie.
- Mettre en place des initiatives comme Objectif 2020,[xxii] l'Initiative de transformation des services de courriel, le Processus opérationnel commun des ressources humaines[xxiii] et le Regroupement de la paie pour soutenir les activités pangouvernementales de transformation visant à réaliser des économies, rationaliser les processus opérationnels et gérer les dépenses.
- Développer des stratégies supportant les conclusions de l'étude horizontale de la prestation de services juridiques, en travaillant en étroite collaboration avec la clientèle dans le cadre de l'engagement et des efforts continus du Ministère en vue de renforcer la limitation des coûts et la gestion des dépenses.

Analyse des risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
Répondre de façon rapide aux nouvelles priorités stratégiques	• Continuer de suivre les nouvelles tendances afin de guider la planification prospective. • Développer des activités de planification de la relève et de gestion des connaissances.	• SO 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible • P 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Maintenir le partenariat nécessaire à l'élaboration et à la mise en place de politiques et de programmes	• Maintenir un dialogue permanent avec les partenaires et les intervenants (p. ex., autres ministères fédéraux, gouvernements provinciaux et territoriaux, et organisations non gouvernementales). • Mettre en place des normes de service et une stratégie de consultation des bénéficiaires pour les programmes de financement. • Continuer de mettre en œuvre un plan d'action pour simplifier et réduire le fardeau administratif qui pèse sur les bénéficiaires du financement.	• SO 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible • P 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Répondre à l'évolution de la demande de services juridiques	• Collaborer avec les ministères et organismes clients et entreprendre une planification commune pour satisfaire aux priorités du gouvernement et gérer les risques juridiques de façon rentable. • Mettre en place des améliorations aux processus de projection financière. • Continuer de soutenir le perfectionnement professionnel du personnel juridique. • Continuer d'améliorer les outils et les processus de soutien (p. ex., gestion des risques juridiques et soutien des Services de contentieux).	• SO 2 – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité • P 2.1 – Programme des services juridiques au gouvernement

La gestion et la surveillance efficaces des principaux risques pour le Ministère soutiendront la mise en œuvre des priorités du Ministère pour 2014-2015.

La vaste portée et la complexité du système de justice posent des défis continus pour l'élaboration de politiques et de programmes en temps opportun. De plus, la nature à paliers

multiples du système de justice canadien nécessite la collaboration de divers partenaires et intervenants, y compris les provinces et territoires. La capacité du Ministère de maintenir ces relations essentielles peut être compromise par la nécessité d'équilibrer les attentes et les intérêts.

Le Ministère continuera donc de surveiller les nouvelles tendances afin d'éclairer sa planification prospective et de maintenir sa sensibilité politique. Il continuera d'utiliser des outils d'élaboration de politiques qui intègrent l'analyse comparative entre les sexes, les langues officielles, le développement durable et d'autres considérations stratégiques communes pour veiller à l'élaboration de politiques durables et rigoureuses. Le Ministère procédera également à des activités de planification de la relève et de gestion des connaissances pour créer le bon bagage de connaissances, de compétences et d'expertise pour naviguer dans ce milieu opérationnel complexe.

Afin de maintenir des relations solides avec ses principaux partenaires, le Ministère continuera de mobiliser les gouvernements provinciaux et territoriaux, les partenaires dans la prestation de services et les autres bénéficiaires de fonds en poursuivant un dialogue fondé sur le respect mutuel, des valeurs communes et des intérêts partagés. Il continuera de prendre part à plusieurs tribunes de coordination fédérales-provinciales-territoriales et avec les intervenants, en insistant particulièrement sur l'établissement de priorités quant aux activités liées aux politiques. Le Ministère s'est doté de normes de service et d'une stratégie d'engagement des bénéficiaires pour les programmes de financement, et il continuera de mettre en œuvre son plan d'action pour simplifier et réduire le fardeau administratif qui pèse sur les bénéficiaires de financement.

À titre de fournisseur de services aux ministères et organismes fédéraux, le Ministère doit maintenir une capacité adéquate de prestation de services pour répondre aux besoins juridiques de sa clientèle. Cette capacité dépend en grande partie du recouvrement des coûts auprès des clients. Un risque peut survenir lorsque les clients adaptent leurs priorités, en particulier s'il se produit des changements imprévus du côté du volume ou de la nature de leurs demandes de services juridiques. Cette situation pourrait avoir des conséquences financières pour le Ministère puisque ce dernier doit assumer les dépenses initiales des salaires et la responsabilité opérationnelle du maintien de la capacité de prestation des services.

Au fur et à mesure que les clients mettront en place des stratégies de limitation des coûts, le Ministère poursuivra sa planification conjointe avec ces organisations pour s'assurer que les ressources juridiques soient correctement harmonisées avec les priorités du gouvernement. Cette démarche comprend l'échange d'information sur la gestion efficace des risques juridiques, les déclencheurs et les coûts du contentieux, et la nature des services offerts par les avocats-conseil. Il y aura également d'autres améliorations au processus de projection financière du Ministère.

La capacité du Ministère de répondre aux demandes de services juridiques peut aussi être touchée par des changements à la gestion de la pratique du droit. Le travail des avocats est de plus en plus complexe et touche de plus en plus à des questions horizontales. De plus, le volume d'information électronique essentielle aux dossiers juridiques a connu une croissance rapide. Par conséquent, le Ministère continuera d'améliorer ses outils, ses systèmes et ses processus dans des domaines comme la gestion des risques juridiques et le soutien du contentieux. Le Ministère continuera aussi de soutenir activement le perfectionnement professionnel continu de son personnel juridique.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues – en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
630 587 874	662 042 809	640 137 377	636 403 699

Note : Pour la description des ressources financières, nous nous fondons sur le Budget principal des dépenses et excluons les recettes disponibles ou réaffectables aux dépenses. De plus, nous incluons dans le plan une somme estimative pour les charges salariales des trois exercices et une somme approximative de report de budget de fonctionnement pour 2014-2015.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
4 588	4 588	4 588

Sommaire de planification budgétaire (en dollars)

Résultats stratégiques, Programmes et Services internes	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible							
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	426 666 083	424 204 889	387 991 940	348 317 035	348 317 035	344 339 285	343 839 285
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 248 282	1 178 162	1 309 752	1 318 570	1 318 570	1 318 570	1 318 570
Total partiel Résultat stratégique 1	427 914 365	425 383 051	389 301 692	349 635 605	349 635 605	345 657 855	345 157 855

Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité							
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	171 563 310	191 992 179	176 960 308	194 550 000	201 897 664	194 870 865	192 757 126
Total partiel Résultat stratégique 2	171 563 310	191 992 179	176 960 308	194 550 000	201 897 664	194 870 865	192 757 126
Total partiel Services internes	145 530 090	116 607 619	201 923 251	86 402 269	110 509 540	99 608 657	98 488 718
Total	745 007 765	733 982 849	768 185 251	630 587 874	662 042 809	640 137 377	636 403 699

Note : Exclut les recettes disponibles ou réaffectables. De plus, nous incluons dans les dépenses prévues une somme estimative pour les charges salariales des trois exercices de planification et la somme prévue de report de budget de fonctionnement pour 2014-2015.

Comme l'illustre le tableau qui précède, les dépenses prévues du ministère de la Justice s'élèvent à 768,2 millions de dollars et 662,0 millions de dollars pour 2013-2014 et 2014-2015 respectivement. Ces chiffres de dépenses excluent l'autorisation de crédit net du Ministère, qui lui permet de percevoir et de dépenser les recettes aux fins de la prestation de services juridiques à d'autres ministères. L'écart de 106,2 millions de dollars dans les dépenses entre 2013-2014 et 2014-2015 est surtout attribuable aux principaux facteurs suivants :

- **Gestion responsable du cadre juridique canadien**
  La diminution prévue des dépenses est surtout attribuable à la fin de certains programmes (Initiative Soutien des familles (ISF) vivant une séparation ou un divorce, Fonds d'aide juridique versés aux provinces et aux territoires pour la prestation de l'aide juridique dans les affaires relatives aux immigrants et aux réfugiés et pour la gestion des avocats désignés par le Tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral, et Stratégie de la justice applicable aux Autochtones). De plus, la dernière année de mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du déficit annoncée dans le budget de 2012 réduit les dépenses prévues.
- **Programme des services juridiques au gouvernement**
  L'augmentation des dépenses prévues est surtout liée aux recettes recueillies de la prestation de services juridiques à d'autres ministères fédéraux et à la ratification de nouvelles conventions collectives. La fin des négociations exhaustives en matière de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale en Colombie-Britannique a contrebalancé ces augmentations.
- **Services internes**
  La réduction des Services internes est principalement attribuable aux fluctuations des dépenses ministérielles, comme les indemnités de départ, les crédits de congés annuels payables au moment de la cessation d'emploi, et les prestations parentales; aux réductions dans les dépenses discrétionnaires annoncées dans le budget de 2013; à la fin des

initiatives susmentionnés; au transfert à Services partagés Canada pour les acquisitions – logiciels des dispositifs technologiques en milieu de travail.

Le Ministère dispose d'une autorisation de crédit net de 296,2 millions de dollars et d'une compensation correspondante dans le budget de fonctionnement. L'autorisation de crédit net inclue dans le Budget principal des dépenses est théoriquement distribuée entre les activités de programme des services juridiques au gouvernement et les services internes. Les recettes réelles perçues entre les activités de programme pourraient varier selon de nombreux facteurs comme les taux des services juridiques approuvés par le Conseil du Trésor chaque année et le montant réel des recettes recueillies au-dessus ou en dessous de l'autorisation (conformément au Guide des dispositions financières et des modes de financement du SCT, les ministères peuvent consacrer jusqu'à 125 % de leurs autorisations en recettes reçues à des coûts connexes). Le profil d'autorisation actuel est différent de l'autorisation approuvée de 270,0 millions de dollars pour le Programme des services juridiques au gouvernement et de 26,2 millions de dollars pour les Services internes en raison de la nature changeante de la composition de l'autorisation de crédit net.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental[xxiv] (en dollars)

Résultats stratégiques (RS)	Programmes	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
RS 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	Affaires sociales	Des collectivités sécuritaires et sécurisées[xxv]	348 317 035
	Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	Affaires sociales	Des collectivités sécuritaires et sécurisées[xxvi]	1 318 570
RS 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité	Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces[xxvii]	201 897 664

Total des dépenses prévues par secteurs de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	349 635 605
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	201 897 664

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

Comme l'indique le diagramme qui suit, le total des dépenses prévues du Ministère devrait diminuer en 2014-2015, passant d'un montant total de dépenses prévues de 1 071,9 millions de dollars en 2013-2014 à 963,1 millions de dollars en 2014-2015. En tant que principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice a une autorisation de crédit net de percevoir et de dépenser les recettes provenant de ces services dans le cadre de l'autorisation de crédit 1. Aux fins des rapports ministériels, ces recettes réaffectables réduisent les autorisations et les dépenses totales ministérielles. Le montant total de recettes réaffectables devrait diminuer de 2,8 millions de dollars pour s'établir à un total de 301,0 millions de dollars en 2014-2015, en raison des réductions de l'effectif des juristes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la réduction du déficit annoncée dans le budget de 2012. Les dépenses nettes du ministère de la Justice sont calculées en déduisant les recettes recueillies du total des dépenses. Aux fins de comparaison, les « dépenses prévues » comprennent le montant total des dépenses liées aux dépenses recouvrables.

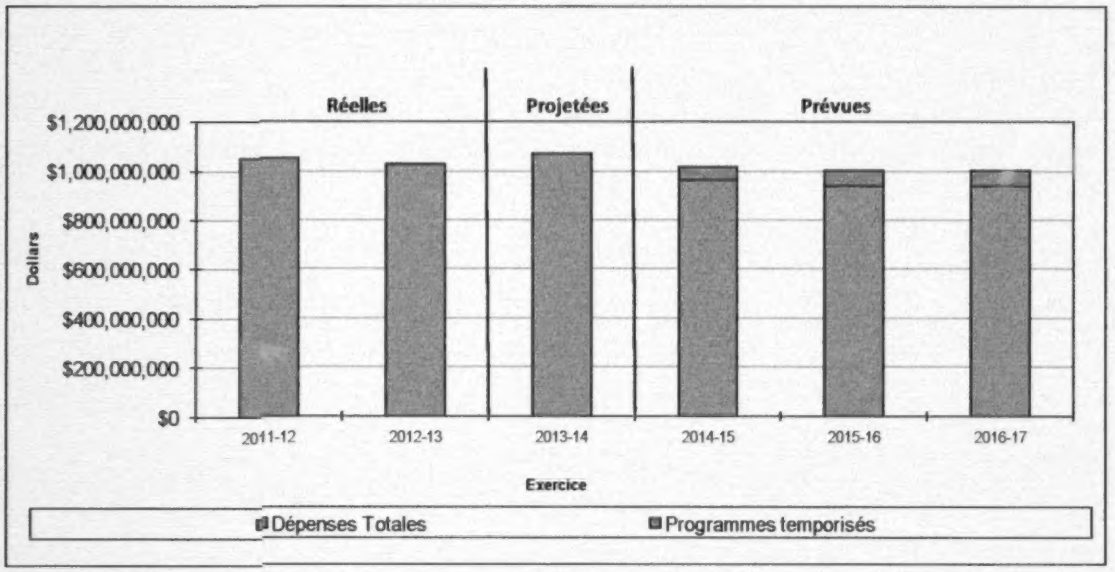

Pendant l'exercice 2014-2015, le Ministère projette de faire des dépenses de 317,5 millions de dollars en subventions et contributions et de 344,6 millions de dollars en dépenses de fonctionnement, et il prévoit recevoir 301,0 millions de dollars en recettes. Les recettes proviennent de la prestation de services juridiques et de services internes à d'autres ministères pour compléter les dépenses de fonctionnement du Ministère.

Les dépenses nettes du Ministère sont composées de dépenses de fonctionnement et de subventions et contributions. Pendant l'exercice 2014-2015, la diminution de 106,2 millions de dollars dans les dépenses nettes, qui sont passées de 768,2 millions de dollars en 2013-2014 à 662,0 millions de dollars en 2014-2015, est principalement attribuable à ce qui suit : le versement ponctuel des indemnités de départ en vertu de diverses conventions collectives en 2013-2014; la fin des initiatives suivantes : l'Initiative de soutien des familles vivant une séparation ou un divorce, une part de la contribution pour l'aide juridique versée aux provinces et aux territoires pour la prestation de l'aide juridique dans les affaires relatives aux immigrants et aux réfugiés et la gestion des avocats désignés par le Tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral; la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones; les négociations exhaustives en matière de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale dans la politique de la Colombie-Britannique. La dernière année de la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du déficit annoncée dans le budget de 2012 a aussi eu une incidence sur la réduction en 2014-2015. Ces réductions seront compensées par les augmentations suivantes : des fonds pour financer la nouvelle Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2013-2018 pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles et le financement de diverses conventions collectives.

Budget des dépenses par crédits votés

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels du ministère de la Justice du Canada, prière de consulter le Budget principal des dépenses 2014-2015.[xxviii]

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2013-2016,[xxix] déposée le 4 novembre 2013, oriente les activités de développement durable du gouvernement du Canada pour la période de 2013-2016. La SFDD présente les priorités du développement durable à l'échelle fédérale du Canada pour une période de trois ans, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*[xxx] (LFDD).

Le ministère de la Justice du Canada contribue au thème IV, Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement, tel qu'indiqué par les identificateurs visuels ci-dessous.

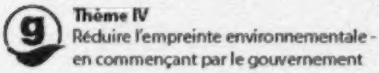

Ces contributions sont des composantes du programme suivant et sont expliquées plus à fond dans la section II :

- Programme 3.1 : Services internes

Le ministère de la Justice du Canada s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Vous pourrez obtenir de plus amples renseignements sur les activités ministère de la Justice du Canada à l'appui du développement durable en consultant la section II du présent RPP et le site Web du Ministère.[xxxi] Pour obtenir plus de détails sur la Stratégie, veuillez consulter le Site Web de la Stratégie fédérale de développement durable.[xxxii]

SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'établissement d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. Ce résultat stratégique se veut une responsabilité partagée par de nombreux intervenants, y compris le Parlement, la magistrature, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, une vaste gamme d'organisations non gouvernementales et d'intervenants et, finalement, tous les Canadiens et les Canadiennes.

Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien

Description du Programme provenant de l'AAP 2014-2015

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice, le dualisme juridique et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement d'un système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
348 317 035	348 317 035	344 339 285	343 839 285

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
276	276	276

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les lois et les politiques en matière de justice favorisent un système de justice canadien équitable, accessible et adapté	Le classement international du Canada quant à l'équité du système de justice	10	Mars 2015

Faits saillants de la planification

Au moyen du Programme de gouvernance du cadre juridique canadien, le Ministère élabore et coordonne l'ensemble des réformes législatives fédérales sur la justice, des options stratégiques et des initiatives qui favorisent d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. En 2014-2015, le Ministère poursuivra ses travaux visant à promouvoir des lois, des politiques et des initiatives qui appuient les deux priorités de l'organisation, soit « veiller à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle des citoyens au moyen de programmes, de politiques et de lois en matière de justice pénale» et « soutenir les victimes d'actes criminels ». Conformément à la stratégie de réaction au risque, le Ministère continuera de surveiller les nouvelles tendances afin d'éclairer la planification prospective et de permettre une réponse plus rapide aux nouvelles priorités stratégiques. De plus, il maintiendra ses partenariats essentiels à l'appui de l'élaboration et de la mise en place de politiques et de programmes.

Le Ministère se concentrera sur des initiatives qui soutiennent l'adoption de projets de loi clés visant la réforme du droit, de même que la toute première Déclaration canadienne des droits des victimes.[xxxiii] Dans le but de protéger les familles et les communautés, le Ministère appuiera les principales initiatives gouvernementales visant à lutter efficacement contre la cyberintimidation comportant une invasion criminelle de la vie privée, de l'intimidation et de la violence envers les personnes, à maintenir la sécurité des rues en mettant fin à la pratique de libération anticipée automatique des récidivistes violents et à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle en augmentant les peines minimales et maximales. Le Ministère offrira également des services juridiques pour appuyer la mise en place de lois visant à faire en sorte que la sécurité publique soit le principal facteur à prendre en considération lorsque des décisions doivent être prises au sujet d'accusés reconnus non criminellement responsables en raison de troubles mentaux ou inaptes à subir leur procès. Il fournira également des services juridiques pour appuyer la mise en place de la « loi Quanto » pour honorer et protéger les policiers et leurs animaux d'assistance.

Pour améliorer davantage le cadre juridique canadien et soutenir le système de justice du Canada, le Ministère financera des initiatives d'amélioration de l'accès à la justice et de la représentation en justice. En travaillant de façon continue avec les provinces et en misant sur un système à facettes multiples de subventions et contributions, le Ministère aidera les Canadiens qui cherchent de l'aide et des renseignements juridiques afin de résoudre leurs problèmes juridiques, soit par le système de justice formel ou au moyen de mécanismes de règlement des différends.

Le Ministère continuera de chercher à faire en sorte que le Canada demeure un chef de file reconnu au niveau mondial pour l'administration équitable de son système de justice. Ces initiatives aideront à faire en sorte que les Canadiens pourront continuer de faire confiance aux lois pénales et familiales.

Sous-programme 1.1.1 : Politiques juridiques et lois

Description du Sous-programme provenant de l'AAP 2014-2015

Le Ministère élabore et coordonne toutes les réformes législatives, les options politiques et les initiatives fédérales en matière de justice qui favorisent un système de justice équitable, accessible et pertinent pour tous les Canadiens. Cela comprend les secteurs de la justice pénale, de la justice familiale, de la justice pour les jeunes, des victimes d'actes criminels, de la justice applicable aux Autochtones, des langues officielles, des contraventions, des drogues illicites (par l'intermédiaire de la Stratégie nationale antidrogue[xxxiv]), de la dualité juridique, de la sécurité et du terrorisme. Le Ministère surveille l'évolution des lois, des politiques et des procédures; élabore et met en œuvre des options relatives à la réforme du droit, de l'application de la loi et des politiques au moyen de la législation; développe et fournit des informations et des services pour la mise en œuvre des politiques et des lois, et fournit des conseils à d'autres ministères fédéraux sur les lois et les politiques liées au domaine de la justice. Comme l'administration de la justice est un domaine de compétence partagée, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à l'appui de leurs responsabilités quant à l'administration de la justice au quotidien. Le Ministère donne également suite aux travaux parlementaires touchant des questions liées à la justice, notamment les projets de loi du gouvernement, les projets de loi d'initiative parlementaire et les examens parlementaires. Enfin, le Ministère appuie les priorités internationales du gouvernement liées à la justice, notamment : la prestation de conseils juridiques pour l'élaboration des politiques juridiques internationales du Canada, la négociation de normes, de conventions et de traités internationaux au moyen de forums bilatéraux et multilatéraux, l'élaboration de programmes de collaboration juridique et la prestation de soutien technique juridique aux pays étrangers cherchant à réformer leurs systèmes de justice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
25 169 161	24 979 946	24 979 946

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
227	227	227

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens et Canadiennes font confiance aux lois pénales et familiales du Canada	Pourcentage des citoyens canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers les lois pénales pour les adultes à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60	Mars 2015
	Pourcentage des citoyens canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers les lois pénales pour les adolescents à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60	Mars 2015
	Somme totale du financement fédéral recueillie pour satisfaire des ordonnances ou ententes portant sur la pension alimentaire	160 millions de dollars	Mars 2015

Faits saillants de la planification

L'amélioration de la confiance des citoyens en leurs lois pénales et familiales est un objectif fondamental pour le ministère de la Justice dans son rôle d'intendant du Programme du cadre juridique canadien. Au cours de l'exercice, le Ministère continuera de soutenir la réforme et les initiatives législatives de justice fédérale qui portent sur les principaux secteurs du système de justice, c'est-à-dire la justice pénale et internationale, les victimes d'actes criminels, la justice familiale, la justice pour les jeunes, les drogues illicites, la justice applicable aux Autochtones et les langues officielles. En s'appuyant sur l'indicateur de rendement d'une note de 6 sur 10 ou plus en matière de confiance de la population envers les lois pénales pour les adultes et les jeunes accordée par 60 % des Canadiens ou plus, le Ministère cherchera à approfondir l'objectif d'amélioration de la confiance du public envers les lois canadiennes en fournissant le cadre juridique nécessaire aux partenaires du système de justice.

Le Ministère continuera de soutenir les victimes d'actes criminels et de prévenir la victimisation, particulièrement chez les femmes autochtones, au moyen d'un renouvellement de la stratégie fédérale d'aide aux victimes,[xxxv] qui contribuera à sensibiliser davantage aux besoins des victimes et aux conséquences de la victimisation, et soutiendra la mise en place de principes, de lignes directrices et de lois visant à combler les besoins des victimes.

En plus de soutenir les victimes d'actes criminels, le Ministère assurera le maintien de programmes justes et efficaces pour les jeunes de 12 à 17 ans qui ont des démêlés avec le système de justice pénale, en vertu du Programme de financement des services de justice pour les jeunes et du Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation. Le Ministère cherchera également à rehausser l'équité et l'efficacité du système

de justice pénale pour les adolescents en élaborant, en analysant et en fournissant des conseils sur les lois, les politiques et les recherches sur la justice pour les jeunes, et en collaborant avec les provinces, les territoires et les partenaires du ministère de la Justice pour recenser les nouvelles questions de justice pour les jeunes et déterminer les interventions nécessaires.

Par ailleurs, le Ministère continuera de soutenir les familles et les Canadiens et Canadiennes en travaillant avec ses partenaires du système de justice et les communautés canadiennes pour élaborer des documents de sensibilisation et de formation professionnelle, de même que des documents de vulgarisation et d'information juridiques liés à la violence familiale. Il optimisera aussi le Bureau d'enregistrement des actions en divorce[xxxvi] et le système d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes.[xxxvii] En parallèle, il continuera de mobiliser les provinces et les territoires et de négocier avec eux pour répertorier les enjeux nouveaux, élaborer des politiques et des options législatives, mettre en place des réformes visant à améliorer le système de justice, renforcer les processus et les procédures dans les affaires internationales de droit de la famille, et améliorer des ordonnances alimentaires interterritoriales.

Afin d'améliorer davantage la sécurité des Canadiens et leur confiance envers les lois pénales, le Ministère continuera de diriger la Stratégie nationale antidrogue interministérielle.[xxxviii] Il collaborera également avec les ministères et organismes fédéraux pour élaborer des mécanismes afin de stimuler la collaboration transfrontalière en matière d'application de la loi.

Enfin, le Ministère continuera de travailler avec nos partenaires internationaux pour veiller à ce que les cadres juridiques canadiens et les instruments internationaux soutiennent suffisamment les efforts internationaux de lutte contre la criminalité, notamment le crime organisé, la cybercriminalité, la corruption et le terrorisme.

Sous-programme 1.1.2 : Appui au système de justice

Description du Sous-programme provenant de l'AAP 2014-2015

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère favorise l'accessibilité du système de justice en permettant aux citoyens canadiens d'obtenir de l'aide et des renseignements juridiques afin de pouvoir résoudre leurs problèmes juridiques, que ce soit dans le système de justice officiel ou par le biais d'autres mécanismes de règlement. Le Ministère fournit un financement permanent aux organismes provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux, aux groupes autochtones et aux collectivités. Ce programme facilite la mise en œuvre des politiques fédérales en matière de justice dans les domaines principaux suivants : justice pénale (comprend la justice pour les jeunes et les victimes d'actes criminels), justice familiale, accès à la justice, langues officielles, contraventions et justice applicable aux Autochtones.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
323 147 873	319 359 339	318 859 339

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
49	49	49

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice accessible à tous les citoyens canadiens	Pourcentage du financement de soutien au système de justice fédéral offert aux provinces et aux territoires, aux organisations non gouvernementales, et aux groupes et communautés autochtones pour informer les Canadiens et les aider à résoudre leurs problèmes juridiques	100	Mars 2015
	Pourcentage de provinces misant sur des organisations désignées de vulgarisation et d'information auprès du public soutenues par le ministère qui fourni des renseignements juridiques	100	Mars 2015

Faits saillants de la planification

Pour faciliter l'accessibilité du système de justice du Canada, le Ministère continuera de soutenir et de financer les organisations qui produisent, fournissent et maintiennent des documents d'information et de vulgarisation juridiques à l'intention des Canadiens.

De plus, le Ministère aidera les Canadiens et Canadiennes à résoudre leurs problèmes juridiques en cherchant à améliorer la prestation d'aide juridique et l'accessibilité au système de justice. Il s'intéressera surtout aux domaines de la justice pénale et de la représentation juridique, aux victimes d'actes criminels, à la justice pour les jeunes, à la justice familiale, à la justice applicable aux Autochtones et aux gens du Nord, et à la justice dans les langues officielles. En parallèle, il améliorera sa gestion interne des subventions et contributions en se concentrant sur des normes de service, l'engagement des intervenants et des mesures d'efficience.

Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Justice pénale et représentation juridique

Description du Sous-sous-programme provenant de l'AAP 2014-2015

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère facilite l'accès à la justice et le fonctionnement du système de justice pénale canadien. Le Ministère fournit des fonds pour les régimes provinciaux d'aide juridique et pour la désignation d'avocats qui aident les personnes défavorisées sur le plan économique ayant besoin d'aide juridique afin qu'elles

aient accès aux services de consultation juridique et de représentation lorsqu'il est question d'accusations liées à un acte criminel grave ou complexe, au système de reconnaissance du statut de réfugié ou d'immigrant ou aux procédures prévues à la division 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[xxxix] (possibilités de menaces à la sécurité nationale). Des fonds sont également mis à la disposition d'autres intervenants du système de justice pour des programmes et des services spécialisés en matière de justice pénale visant à améliorer l'accès à la justice et l'élaboration de ressources de vulgarisation juridique pour le public en vue de répondre aux besoins d'information juridique des citoyens canadiens. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Programme d'aide juridique, les services d'aide juridique en matière de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme, les services d'avocats désignés par le tribunal dans les poursuites fédérales, le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, le Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers, le Programme des avocats spéciaux, l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et la Conférence de La Haye de droit international privé, ainsi que le Programme juridique de partenariats et d'innovation du ministère de la Justice, lequel prévoit des fonds pour améliorer la réponse du système de justice à la violence familiale par l'entremise de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
123 811 916	121 381 916	120 881 916

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
30	30	30

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Capacité provinciale accrue concernant l'application des régimes d'aide juridique en vue d'offrir de l'assistance juridique en matière criminelle aux personnes défavorisées sur le plan économique	Nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale approuvées dans les provinces	270 000	Mars 2015
Les personnes admissibles sont représentées au tribunal pour que les causes cheminent	Nombre de suspensions d'instances (temporaires ou permanentes) en raison d'un manque de financement pour	0	Mars 2015

	des avocats désignés par la cour dans les poursuites fédérales et les dossiers de sécurité publique et d'antiterrorisme		

Faits saillants de la planification

Au moyen d'un financement ciblé par subventions et contributions, le Ministère offre un soutien aux initiatives qui préservent la représentation juridique et l'accès au système de justice canadien.

Afin d'améliorer la représentation juridique, le Ministère travaillera de concert avec les provinces et les territoires pour offrir de l'aide juridique aux personnes défavorisées sur le plan économique, ayant fixé comme objectif 270 000 demandes d'aide juridique en matière criminelle approuvées dans les provinces en 2014-2015. De plus, il soutiendra la prestation d'aide juridique en matière criminelle aux adultes et aux jeunes, d'aide juridique en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme et la présence d'avocats désignés par le tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral. Le Ministère travaillera aussi avec les principaux intervenants du milieu de la justice dans le cadre du Programme juridique de partenariats et d'innovation[xl] et cherchera à faire renouveler le Programme des avocats spéciaux,[xli] qui protège les intérêts des résidents permanents et des ressortissants étrangers assujettis à des mesures de sécurité en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.[xlii] Ces mesures permettront aux causes d'être traitées par le système de justice et favoriseront un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Le Ministère continuera de mettre en œuvre ses composantes de la Stratégie nationale antidrogue[xliii] afin de protéger les familles et de promouvoir la santé des communautés. La stratégie renouvelée du Programme de financement du tribunal de traitement de la toxicomanie[xliv] sera aussi mise en œuvre, si bien que les contrevenants non violents qui souffrent d'une dépendance à la drogue pourront bénéficier des services communautaires et des traitements supervisés par le tribunal.

Le financement de la préparation de documents de vulgarisation et d'information juridiques répondant aux besoins d'information juridique des Canadiens complétera les mesures entreprises par le Ministère et fera en sorte que les citoyens aient accès à l'information dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Victimes d'actes criminels

Description du Sous-sous-programme provenant de l'AAP 2014-2015

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère veut donner aux victimes d'actes criminels une voix plus efficace au sein du système de justice pénale. Le Ministère offre un soutien financier aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux organisations non gouvernementaux pour accroître la sensibilisation et la connaissance des questions liées aux victimes, aux lois et aux services disponibles et de mettre en place et d'offrir des programmes, des services et de l'aide pour combler les lacunes dans les services d'aides aux

victimes d'actes criminels. Dans des circonstances précises, le Ministère dispense une aide financière directe, limitée et en urgence à des victimes individuelles, y compris pour le déplacement des victimes enregistrées afin qu'elles puissent assister aux audiences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada[xiv] et pour aider les Canadiens et les Canadiennes victimes d'actes criminels à l'étranger. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Fonds d'aide aux victimes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
11 779 665	10 884 442	10 884 442

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
3	3	3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les victimes d'actes criminels se font entendre de façon plus efficace dans le système de justice pénale	Pourcentage du financement fédéral pour les victimes qui est utilisé par les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et les particuliers pour améliorer l'aide aux victimes et participer au système de justice pénale	100	Mars 2015
	Pourcentage des victimes recevant une assistance financière qui indiquent avoir une voix plus efficace dans le système de justice pénale	90	Mars 2015

Faits saillants de la planification

La mise en place prévue de la toute première Déclaration canadienne des droits des victimes représente un important pas en avant dans les démarches visant à donner aux victimes d'actes criminels une voix plus efficace dans le système de justice pénale au Canada. Cette initiative, de même que d'autres priorités annoncées dans le discours du Trône de 2013, comme le renouvellement des engagements de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les efforts visant à remédier au problème des femmes autochtones disparues ou assassinées, permettront au Ministère de soutenir les victimes de façon plus efficace.

La prestation d'aide financière aux victimes d'actes criminels par les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales vient en aide aux victimes et fournit de nouvelles occasions de participer au système de justice canadien. En soutenant financièrement ces initiatives et en supprimant les obstacles financiers pour les victimes d'actes criminels, le Ministère contribue de manière importante à protéger l'accessibilité du système de justice et à faire en sorte que les victimes puissent mieux se faire entendre.

Pour contribuer davantage à la priorité « Soutenir les victimes d'actes criminels », le Ministère versera aux provinces, aux territoires et aux organisations non gouvernementales du financement pour aborder à la question des femmes autochtones disparues ou assassinées. Il financera également les centres d'appui aux enfants.[xlvi] Ceux-ci proposent une approche coordonnée visant à remédier aux besoins des jeunes victimes et témoins dans le système de justice pénale et offrent un milieu convivial unique où les jeunes victimes et témoins et leurs familles peuvent obtenir des services.

Les efforts concertés des partenaires du système de justice et du gouvernement fédéral et des provinces et territoires pour éliminer les obstacles financiers feront connaître davantage les besoins des victimes parmi les spécialistes et le grand public. À la suite d'une évaluation de l'avancement de l'aide aux victimes pour l'exercice 2014-2015, le Ministère a fixé comme objectif 90 % des victimes qui reçoivent de l'aide financière déclarant qu'elles se font mieux entendre dans le système de justice pénale. La mise en œuvre continue d'initiatives portant sur les besoins particuliers de certaines victimes d'actes criminels contribuera directement à un système de justice canadien équitable, adapté et accessible, et à la gestion responsable du cadre juridique canadien.

Sous sous-programme 1.1.2.3 : Justice pour les jeunes

Description du Sous-sous-programme provenant de l'AAP 2014-2015

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère appuie l'établissement de programmes justes et efficaces pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. Le Ministère affecte des ressources pour l'atteinte des priorités fédérales relatives à la justice pour les jeunes visant à tenir les jeunes responsables de leurs comportements et de leurs actes au moyen de mesures proportionnelles à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité des jeunes, à promouvoir la réadaptation et la réinsertion des jeunes qui ont commis des infractions et à appuyer la prévention du crime en aiguillant les jeunes vers des programmes ou des organisations communautaires. Ces ressources aident également les provinces et les territoires à assumer leur responsabilité relative à l'administration de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.[xlvii] Une partie des fonds est discrétionnaire, ce qui permet au Ministère d'encourager l'innovation en ce qui a trait aux questions nouvelles touchant la justice applicable aux jeunes (p. ex., réadaptation, traitement, réintégration, programmes). Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transferts suivants : le Fonds de justice pour les jeunes, les Services de justice pour les jeunes, et le Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
158 435 703	157 972 392	157 972 392

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
7	7	7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice pour les jeunes qui appuie les priorités fédérales relatives à la justice pour les jeunes	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse recevant une peine ne comportant pas de placement sous garde (en milieu communautaire)	85	Mars 2017
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation	100	Mars 2015

Faits saillants de la planification

Pour soutenir les priorités fédérales en matière de justice pour les jeunes, le Ministère encouragera des approches novatrices aux enjeux émergents de justice pour les jeunes et cherchera à faire progresser les projets qui soutiennent un système de justice pour les jeunes plus efficace et assurent une plus grande participation des citoyens et des collectivités à ce secteur de la justice. Ainsi, le Ministère continuera de gérer le Fonds du système de justice pour les jeunes,[xlviii] qui financent un grand nombre de projets à l'appui des jeunes Canadiens qui se retrouvent dans le système de justice en s'intéressant particulièrement aux problèmes de santé et aux troubles cognitifs. Ce fonds sert également à financer les programmes de traitement de la toxicomanie et encourage la prestation d'activités communautaires qui permettront aux jeunes de résister à la participation à des gangs.

Dans le cadre de son engagement de financement pour soutenir des programmes justes et efficaces pour les jeunes qui se retrouvent dans le système de justice pénale et promouvoir un système de justice canadien équitable, adapté et accessible, le Ministère mettra également en place des stratégies de renouvellement pour deux programmes clés de paiements de transfert : le

Programme de financement des services de justice pour les jeunes[xlix] et le Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation.[l]

En finançant des programmes et des projets, tels que ceux qui proposent aux jeunes des options de peines non privatives de liberté, de placement en réadaptation et de traitement de la toxicomanie, le Ministère offre une approche coordonnée pour veiller à ce que le système de justice pour les jeunes soutienne les priorités fédérales en matière de justice pour les jeunes.

Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Justice familiale

Description du Sous-sous-programme provenant de l'AAP 2014-2015

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère fournit un soutien aux Canadiens et aux Canadiennes qui vivent une séparation ou un divorce en facilitant la prestation efficace de programmes et de services, notamment des programmes d'éducation sur le rôle parental, la médiation, le nouveau calcul de la pension alimentaire pour enfants, et prépare des ressources d'information et de formation dans le domaine de la justice familiale. Le financement relatif à la justice familiale aide les provinces et les territoires à établir et à fournir des services et des programmes de justice familiale permettant d'améliorer la capacité des parents de conclure des ententes appropriées relativement à la garde, aux droits de visite et aux pensions alimentaires et de respecter ces ententes. Le financement fédéral aide également les organisations non gouvernementales à préparer des ressources d'information et de formation dans le domaine de la justice familiale, appuie la mise en application des obligations législatives et des priorités stratégiques du Ministère dans le domaine de la justice familiale et fournit du soutien quant à l'évaluation des programmes en permettant la collecte de données et l'établissement de rapports sur l'utilisation des fonds. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transferts suivants : Fonds de soutien des familles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
0	0	0

* En vertu de l'AAP Justice familiale, l'Initiative de soutien des familles vivant une séparation ou un divorce prend fin le 31 mars 2014.

Ressources humaines (ETP)*

2014-2015	2015-2016	2016-2017
0	0	0

* En vertu de l'AAP Justice familiale, l'Initiative de soutien des familles vivant une séparation ou un divorce prend fin le 31 mars 2014. La mesure de rendement identifiée ci-dessous sera applicable si le programme est renouvelé.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice familiale qui appuie l'accès à l'information, aux services et aux programmes de justice familiale pour les Canadiens et les Canadiennes qui vivent une séparation ou un divorce	Pourcentage des fonds fédéraux utilisés par les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales pour aider à défrayer les coûts associés à l'élaboration et à la prestation de programmes, de services, de documents d'information et de ressources de formation dans le domaine de la justice familiale	100	Mars 2015

Faits saillants de la planification

Si le programme est renouvelé, le Ministère continuera de consolider son aide aux Canadiens et aux Canadiennes vivant une séparation et un divorce. Grâce à un programme de financement par contributions, il mettra en place des ententes sur le financement des services de justice familiale[li] avec les provinces et territoires. Ces ententes feront en sorte que les parents auront accès à des renseignements sur la justice pour les aider à prendre des décisions relativement aux accords sur la garde, le droit de visite et la pension alimentaire, et à respecter leurs obligations familiales.

Le Ministère continuera aussi de mettre en œuvre des ententes avec les organisations non-gouvernementales, qui viseront à offrir aux familles des documents de vulgarisation et d'information juridiques et aux professionnels de la formation pour les aider à répondre aux besoins des Canadiens.

Ensemble, ces programmes de financement aideront les professionnels du système de justice en leur offrant les ressources financières dont ils ont besoin pour administrer leurs projets. En accordant un statut prioritaire à l'élaboration de documents de vulgarisation et d'information juridiques et à la prestation d'une formation professionnelle, le Ministère améliore l'accessibilité et la pertinence du système de justice familiale, ce qui lui permet de renforcer par le fait même son engagement à assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Sous-sous-programme 1.1.2.5 : Autochtones et justice dans le Nord

Description du Sous-sous-programme provenant de l'AAP 2014-2015

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère appuie l'élaboration et la prestation de services de justice adaptés aux cultures autochtones et permet la prestation souple des services de justice aux personnes habitant dans les territoires du Nord. Le Ministère collabore avec les provinces et les territoires en vue d'améliorer la capacité des collectivités à aider les Autochtones et les résidents du Nord à se retrouver dans le système de justice traditionnel et de fournir des solutions de rechange à la justice adaptées sur le plan culturel. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transferts

suivants : Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et Accès aux services de justice dans le Nord.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
13 261 654	13 261 654	13 261 654

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
6	6	6

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice qui répond aux besoins des Autochtones en leur offrant des services et de l'information adaptés à leur culture	Pourcentage des personnes renvoyées à un programme de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones qui ont terminé le programme	90	Mars 2017
	Pourcentage des clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones qui indiquent que leur niveau de satisfaction est « satisfait » ou « très satisfait » à l'égard des renseignements fournis.	80	Mars 2017
Les résidents des territoires ont accès à des services de justice (aide juridique, vulgarisation et l'information juridique, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones) qui répondent à leurs besoins et à leur situation uniques	Nombre de demandes d'aide juridique approuvées dans les territoires	3,000	Mars 2015

Faits saillants de la planification

Comme la justice applicable aux Autochtones est une responsabilité partagée entre divers ordres de gouvernement, le Ministère rappellera son engagement envers un système de justice canadien qui tient compte de la culture autochtone. En parallèle, en offrant un financement exhaustif, il

soutiendra des programmes qui permettent une prestation souple des services de justice aux résidents des territoires.

Afin de mettre au point le système de justice canadien et de veiller à ce qu'il reflète la culture autochtone et en tienne compte, si le programme est renouvelé, le Ministère poursuivra la mise en application et la gestion continue de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones[lii] en collaboration avec les provinces, les territoires et les collectivités autochtones. De plus, le Ministère travaillera avec ses partenaires de la justice pour mettre en place les ententes de financement du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones[liii] avec les provinces. Les programmes financés dans le cadre du Sous-sous-programme Autochtones et justice dans le Nord aideront les Autochtones à assumer une plus grande responsabilité dans l'administration de la justice au sein de leurs collectivités, et à fournir plus rapidement de meilleurs renseignements sur les programmes de justice communautaires.

Le Ministère cherchera également à rendre plus souple la prestation de services de justice pour répondre aux besoins des habitants des territoires. Par conséquent, il mettra en œuvre et gérera les ententes de contribution sur les services d'accès à la justice[liv] conclues avec les territoires. Ces ententes consolideront une approche adaptée qui reconnaît les circonstances et le contexte particuliers et les problèmes distincts de prestation de services qui existent dans les régions nordiques et éloignées du Canada.

Ensemble, ces programmes de financement soutiendront la priorité du Ministère de « veiller à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle des citoyens au moyen de lois, de politiques et de programmes en matière de justice pénale » et créeront un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Sous-sous-programme 1.1.2.6 : Justice en langues officielles

Description du Sous-sous-programme provenant de l'AAP 2014-2015

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère fournit un soutien en vue d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles pour les personnes aux prises avec le système de justice. Le Ministère gère le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles[lv] et veille au respect de l'obligation ministérielle concernant la prise de mesures positives pour réaliser l'engagement du gouvernement fédéral prévu à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*[lvi] à l'égard de l'établissement de communautés de langues officielles en situation minoritaire et de la promotion de l'anglais et du français. Le Ministère administre également le Fonds de mise en application[lvii] de la *Loi sur les contraventions*[lviii] destiné à aider les provinces et les municipalités à mettre en œuvre la *Loi sur les contraventions* pour le compte du gouvernement fédéral d'une manière conforme aux droits constitutionnels et législatifs, en particulier en ce qui a trait au respect des services judiciaires comme prévu aux articles 530 et 530.1 du Code criminel et des services extrajudiciaires comme figurant dans la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transferts suivants : Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles et Fonds de mise en application de la *Loi sur les contraventions*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
15 858 935	15 858 935	15 858 935

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
3	3	3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à un système de justice pénale qui répond à leurs besoins dans la langue officielle de leur choix	Pourcentage des provinces et des territoires dans lesquels les intervenants du système de justice (procureurs, personnel de la cour, auxiliaires juridiques, juges, etc.) ont accès à des formations linguistiques spécialisées afin de faciliter l'accès à la justice dans la langue officielle de préférence des clients	100	Mars 2015
Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à des renseignements juridiques concernant leurs droits et responsabilités dans la langue officielle de leur choix	Pourcentage des provinces et des territoires dans lesquels les communautés de langues officielles en situation minoritaire ont accès aux renseignements juridiques par l'entremise d'un centre d'information qui fournit aux citoyens canadiens des renseignements sur le Web, au moyen d'une ligne d'appel ou en personne	100	Mars 2015
Les Canadiens et les Canadiennes dans les régions désignées qui ont reçu une contravention fédérale ont accès au système de justice dans la langue officielle de leur choix	Nombre de plaintes au sujet d'un manque de services judiciaires et extrajudiciaires dans la langue officielle choisie	0	Mars 2015

Faits saillants de la planification

Dans le but d'améliorer l'accessibilité du système de justice canadien et d'honorer ses engagements à encourager la participation des Canadiens à la dualité linguistique et à venir en aide aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, le Ministère apportera une aide financière aux initiatives visant à améliorer l'accès à la justice dans la langue officielle préférée.

Le Ministère à travaillera à la mise en œuvre d'un Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles renouvelé.[lix] Ce fonds doit fournir des ressources pour faciliter l'accès à la justice dans les deux langues officielles par divers moyens, comme la création d'outils juridiques et linguistiques, des ateliers et de la formation à l'intention des avocats et des intervenants bilingues du système de justice, la préparation de matériel de formation pertinent et la prestation de vulgarisation et d'information juridiques. Les initiatives recevant un soutien financier par l'intermédiaire de ce fonds permettront au Ministère de faciliter l'accès à la justice dans les deux langues officielles au moyen, entre autres, d'une formation linguistique spécialisée et de carrefours de renseignements juridiques.

Pour veiller à la mise en œuvre complète du régime des contraventions au Canada, le Ministère continuera de travailler et de négocier avec les provinces et territoires dans le but de conclure des ententes. Cette démarche lui permettra de consolider l'accès au système de justice dans la langue officielle de choix des Canadiens dans les régions désignées qui ont reçu une contravention fédérale.

Ces activités soutiendront l'engagement du Ministère à assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible en améliorant l'accessibilité et la souplesse.

Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Description du Programme provenant de l'AAP 2014-2015

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels[lx] (BOFVAC) a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le Bureau fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses principaux clients : les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le Bureau contribue également à faire davantage connaître les problèmes systémiques parmi tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes, et il fournit des recommandations et des avis au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le Bureau favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants à l'intention des victimes; il traite les plaintes des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*;[lxi] il sensibilise aux besoins et préoccupations des victimes et aux lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris en encourageant les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité;[lxii] il

cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux qui leur sont offerts en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 318 570	1 318 570	1 318 570	1 318 570

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
9	9	9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les victimes d'actes criminels ont accès à de l'information sur leurs droits et sur les services et programmes fédéraux à leur disposition et/ou ont accès à un processus d'examen des plaintes concernant des programmes, services, lois ou politiques du gouvernement fédéral visant les victimes d'actes criminels	Pourcentage d'augmentation des communications des clients avec le BOFVAC par rapport à l'année précédente	2	Mars 2015
Les ministères et organismes fédéraux ainsi que d'autres intervenants reçoivent des recommandations du BOFVAC sur la manière d'apporter des changements en faveur des victimes d'actes criminels	Pourcentage des recommandations du BOFVAC soumises et reconnues et/ou mises en œuvre	100	Mars 2015
Les intervenants ont accès à des renseignements opportuns et pertinents sur le Bureau et ses activités	Pourcentage de tous les intervenants clés sélectionnés à l'avance avec qui le BOFVAC communique chaque année	100	Mars 2015

	Pourcentage d'augmentation des visites du site Web du BOFVAC par rapport à l'année précédente	5	Mars 2015

Faits saillants de la planification

Pour en savoir davantage sur les activités du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, consultez le site Web.[lxiii]

Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*,[lxiv] le ministre de la Justice et procureur général offre des services juridiques de qualité élevée au gouvernement fédéral ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la *Loi*, le Ministre est désigné jurisconsulte du Conseil privé de la Reine[lxv] et veille au respect de la *Loi* dans l'administration des affaires publiques. En application de l'article 4.1 de la loi, le Ministre est chargé de la rédaction et de l'examen de tous les règlements gouvernementaux avant leur enregistrement afin de s'assurer de la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*,[lxvi] de même que de tous les projets de loi avant leur dépôt au Parlement pour garantir leur conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*.[lxvii] En outre, en vertu de l'article 5 de la Loi sur le ministère de la Justice, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

Description du Programme provenant de l'AAP 2014-2015

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et de services législatifs de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités politiques et de programmes du gouvernement et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
194 550 000	201 897 664	194 870 865	192 757 126

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
3 177	3 177	3 177

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ministères fédéraux et les agences reçoivent des services juridiques de haute qualité	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard de la qualité globale des services de consultation juridique, de contentieux, de rédaction législative et de rédaction réglementaire sur une échelle de 1 à 10	8	Novembre 2016
	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard du rendement du ministère de la Justice du Canada par rapport aux normes de services en matière de prestation de services juridiques sur une échelle de 1 à 10	8	Novembre 2016
Les intérêts de la Couronne sont représentés devant les cours et tribunaux	Pourcentage des dossiers de contentieux qui reçoivent un résultat favorable (jugés et réglés)	70	Avril 2015

Faits saillants de la planification

Conformément à son mandat et à la priorité de « soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de grande qualité », le Ministère continuera de soutenir les ministères et organismes fédéraux dans la réalisation de leur programme législatif dans les domaines des affaires économiques, sociales, internationales et gouvernementales.

À l'appui des affaires économiques, le Ministère fournira des services juridiques de haute qualité pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir une économie canadienne forte et stable, notamment en aidant à rendre l'infrastructure commerciale critique du Canada plus sûre et plus efficace grâce à la construction d'un nouveau pont Windsor-Detroit, et en mettant au point et en renforçant les mesures de sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par train.[lxviii] De plus, le Ministère fournira des services juridiques pour faciliter la mise en œuvre des initiatives suivantes : la Stratégie pour le Nord,[lxix] le cadre fédéral de développement économique des Autochtones,[lxx] le Plan d'action relatif aux revendications particulières : initiative La Justice, enfin,[lxxi] l'examen de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*,[lxxii] l'élaboration de règlements en vertu du *Code canadien du travail*,[lxxiii] le plan d'action Par-delà la frontière,[lxxiv] le

processus de mise aux enchères du spectre des télécommunications, la création d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières avec la participation des provinces intéressées, et des projets de mise en valeur des ressources naturelles auxquels participent plusieurs ministères, notamment les principaux projets de sable bitumineux et de gazoduc. À l'appui des affaires sociales, le Ministère cherchera à redonner aux victimes la place qui leur revient, au cœur de notre système de justice.

Les initiatives soutenues par le Ministère dans le domaine des affaires internationales comprennent la mise en œuvre d'une législation exhaustive pour lutter contre le crime, le terrorisme, l'évasion et l'évitement fiscaux, de même que la prestation de services juridiques pour les programmes visant à défendre la sécurité des citoyens et notre souveraineté. De plus, une aide s'ajoutera aux initiatives dans le domaine des affaires gouvernementales, comme la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales, la présentation de modifications aux lois et règlements régissant les régimes de retraite privés et publics.

De plus, le Ministère pilotera, surveillera et soutiendra des dossiers de contentieux importants, comme les contestations fondées sur la Charte relativement à la *Loi sur le contrôle des dépenses*,[lxxv] à la *Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public*,[lxxvi] à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*,[lxxvii] et à la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule*.[lxxviii] Il offrira également des services juridiques pour défendre la constitutionnalité des lois visant à assurer la sécurité des communautés canadiennes.

Les activités qu'entreprendra le Ministère seront mises en œuvre non seulement pour soutenir sa priorité concernant la prestation de services juridiques, notamment répondre à l'évolution de la demande de services juridiques, mais aussi pour appuyer la priorité « Continuer de gérer la transformation organisationnelle dans le contexte de la limitation des coûts ». Pour ce faire, le Ministère aura notamment davantage recours aux parajuristes, encouragera une gestion efficace des risques juridiques et l'utilisation de pratiques exemplaires, gérera l'information comme un actif organisationnel intégré et partageable avec une supervision adéquate, une responsabilisation et une diligence raisonnable, favorisera l'usage de pratiques exemplaires et veillera à ce que des outils efficaces de gestion de projet soient mis en œuvre et que les ressources humaines soient harmonisées avec les priorités. Le ministère aidera aussi à la création de Centres d'expertise sur le droit de l'information et de la protection des renseignements personnels et sur le droit du travail et de l'emploi dans le but d'offrir des services juridiques excellents et efficaces.

Programme 3.1 : Services internes

Description des services internes provenant de l'AAP 2014-2015

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les

ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal de dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
86 402 269	110 509 540	99 608 657	98 488 718

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
1 126	1 126	1 126

9 Faits saillants de la planification

Le Programme des services internes soutient la réalisation des deux résultats stratégiques du Ministère : « Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible » et « Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité ». Au cours du prochain exercice, le Ministère continuera de restructurer ses activités en réponse aux efforts de gestion des dépenses du gouvernement. Les initiatives mises sur pied dans le cadre de ce programme contribueront directement à la priorité du Ministère de « continuer de gérer la transformation organisationnelle dans le contexte de la limitation des coûts ».

En mettant l'accent sur la gestion des dépenses, le Ministère instaurera de nouvelles initiatives pour compléter la Stratégie de modernisation, qui prendra fin prochainement. Il honorera son engagement de lancer l'Initiative de consolidation des services internes, qui incorporera une restructuration des processus, des outils de mesure du rendement, des ententes sur les niveaux de service, et des normes de service en vue d'améliorer l'efficience globale de la prestation des services internes. En outre, le Ministère continuera de mettre en place son Plan national de gestion des locaux.

En étroite collaboration avec les clients et en mettant un accent plus net sur la gestion des dépenses, le Ministère a lancé un examen du Programme des services juridiques au gouvernement. Les conclusions de l'examen éclaireront les stratégies à venir sur la prestation efficace des services juridiques. En outre, le Ministère continuera d'appliquer le Cadre de gestion des risques juridiques adapté aux besoins particuliers des services consultatifs.

À l'appui des initiatives pangouvernementales, le Ministère continuera de contribuer à Objectif 2020[lxxix] et mettra en œuvre la nouvelle Directive sur la gestion du rendement.[lxxx] Le Ministère poursuivra la mise en œuvre du processus opérationnel commun des ressources humaines[lxxxi] en vue de rationaliser les processus de ressources humaines et appuiera activement le lancement du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014.[lxxxii] Le Ministère contribuera également aux efforts de renouvellement du Web du gouvernement et travaillera de près avec Services

partagés Canada (SPC)[lxxxiii] pour donner suite aux initiatives visant une plus grande efficacité, comme l'Initiative de transformation des services de courriel, la transformation des télécommunications, et la migration à SPC des responsabilités de fourniture de matériel (appareils technologiques en milieu de travail) et de logiciels d'utilisateur final.

Pour se moderniser lui-même et moderniser ses pratiques d'information, le Ministère continuera de mettre en œuvre son initiative pluriannuelle *Vision Information@Justice*, dont l'objet est de transformer les activités du Ministère par de nouvelles méthodes de travail et un accent sur l'information numérique et les procédés administratifs, et à faciliter et à promouvoir une plus grande utilisation des outils juridiques numériques comme Justipedia, le portail national de gestion des connaissances juridiques.

Enfin, à l'appui de la Stratégie fédérale de développement durable de 2013-2016,[lxxxiv] le Ministère amorcera la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie triennale de développement durable, pour les trois prochaines années, à compter de 2014-2015. Le Ministère contribue aux thème IV (Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement)[lxxxv] au moyen du Programme de Services internes et prévoit :

- prendre des mesures pour intégrer les considérations environnementales dans les marchés publics, conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral;
- élaborer une approche pour maintenir ou améliorer la durabilité de ses opérations en milieu de travail.

On trouvera d'autres détails sur les activités du ministère de la Justice dans les Tableaux supplémentaires sur l'écologisation des opérations gouvernementales.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

État des résultats prospectifs

L'état condensé des résultats prospectifs présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats du ministère de la Justice du Canada. Les renseignements financiers prévisionnels concernant les dépenses et les recettes sont préparés selon les principes de la comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi selon les principes de la comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, y compris un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le site Web du ministère de la Justice du Canada.[lxxxvi]

État condensé des résultats prospectifs
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars
(en milliers de dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	1 130 466	1 081 002	(49 464)
Total des revenus	350 097	345 132	(4 965)
Coût de fonctionnement net	780 369	735 870	(44 499)

Les dépenses totales baisseront de 1 131 million de dollars à 1 081 millions de dollars (réduction de 50 millions de dollars) principalement en raison :

- d'une baisse résultant de l'arrivée à échéance des initiatives suivantes :
  - Soutien des familles vivant une séparation ou un divorce (23,92 millions de dollars);
  - Partie du financement de l'aide juridique sous forme de contributions aux provinces et aux territoires consacrée à la prestation de services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés et à la gestion des dossiers confiés à un avocat désigné par le tribunal dans les poursuites fédérales (14,43 millions de dollars);
  - Stratégie de la justice applicable aux Autochtones (11 millions de dollars);
  - Négociations sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale en Colombie-Britannique (3,03 millions de dollars).

- d'une baisse de 6,12 millions de dollars pour la troisième réduction découlant du Plan d'action pour la réduction du déficit annoncé dans le Budget 2012.
- d'une baisse de 4,23 millions de dollars attribuable à la réduction du taux du régime d'avantages sociaux des employés.
- d'une baisse prévue de 11,82 millions de dollars attribuable aux variations dans le report du budget de fonctionnement.

Ces baisses ont été partiellement compensées par :

- une augmentation de 6,52 millions de dollars pour diverses conventions collectives;
- des fonds inutilisés de l'exercice 2013-2014 s'élevant à 20,19 millions de dollars.

La baisse des revenus de 350 millions de dollars à 345 millions de dollars (réductions de 5 millions de dollars) est liée à la dernière année de mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du déficit dans le cadre duquel le ministère de la Justice s'est engagé à réduire le nombre de praticiens du droit de 50 ETP en 2014-2015. Cette mesure touche la prévision de recettes liées à la prestation de services juridiques au gouvernement seulement.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015* sont publiés dans le site Web du ministère de la Justice du Canada.[lxxxvii]

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Écologisation des opérations gouvernementales;
- Initiatives horizontales;
- Vérifications internes et évaluations à venir pour les trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*.[lxxxviii] Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

SECTION IV : COORDONNÉES DE L'ORGANISATION

Renseignements généraux :
Direction des communications
Téléphone : 613-957-4222
ATS : 613-992-4556
Courriel : media@justice.gc.ca

Renseignements pour la presse :
Direction des communications
Téléphone : 613-957-4207
Courriel : media@justice.gc.ca

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

[i] Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

[ii] Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F.

[iii] Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F.

[iv] Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[v] *Loi sur le ministère de la Justice*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[vi] Ministère de la Justice Canada, http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html

[vii] Ministère de la Justice Canada, *Ministre de la Justice et procureur général du Canada,* http://canada.justice.gc.ca/fra/mpg-mag/index.html

[viii] Ministère de la Justice Canada, L'honorable Peter Gordon MacKay, http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/mpg-mag.html

[ix] *Loi sur le ministère de la Justice*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[x] Gouvernement du Canada, Discours du Trône 2013, *Un moment à saisir pour le Canada : prospérité et perspective dans un monde incertain*, http://www.speech.gc.ca/fra

[xi] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/

[xii] Gouvernement du Canada, discours du Trône 2013, *Un moment à saisir pour le Canada : prospérité et perspective dans un monde incertain*, http://www.speech.gc.ca/fra

[xiii] Ministère de la Justice Canada, *Les droits des victimes : améliorer les mesures pénales pour mieux répondre aux besoins des victimes d'actes criminels au Canada*, http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/droitsv-vrights/

[xiv] Ministère de la Justice Canada, Fonds d'aide aux victimes, http://canada.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html

[xv] *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.3/

[xvii] Gouvernement du Canada, Stratégie pour le Nord du Canada, http://www.northernstrategy.gc.ca/index-fra.asp

[xviii] Gouvernement du Canada, Plan d'action économique du Canada, Par-delà la frontière, http://actionplan.gc.ca/fr/content/dela-la-frontiere

[xix] Gouvernement du Canada, Plan d'action économique 2013, http://actionplan.gc.ca/fr/page/plan-daction-economique-2013

[xx] Bureau du Conseil Privé, Greffier du Conseil Privé, http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=clerk-greffier

[xxi] Gouvernement du Canada, Le budget de 2012, http://www.budget.gc.ca/2012/home-accueil-fra.html

[xxii] Bureau du Conseil privé, Document d'information, http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351

[xxiii] Gouvernement du Canada, Processus opérationnel commun des ressources humaines, http://www.ochro-bdprh.tbs-sct.gc.ca/chrbp-pocrh/

[xxiv] Secrétariat du Conseil du Trésor, Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[xxv] Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Descripteurs des secteurs de résultats du gouvernement du Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx

[xxvi] *Ibid.*

[xxvii] *Ibid.*

[xxviii] Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

[xxix] Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1

[xxx] *Loi fédérale sur le développement durable*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-8.6/index.html

[xxxi] Ministère de la Justice Canada, Développement durable, http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/dd-sd/index.html

[xxxii] Stratégie fédérale de développement durable, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/Default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1

[xxxiii] Ministère de la Justice Canada, Le gouvernement du Canada lance des consultations sur la Déclaration des droits des victimes, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2013/doc_32876.html

[xxxiv] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale anti-drogue, http://www.strategienationalcantidrogue.gc.ca/

[xxxv] Ministère de la Justice Canada, Fiche d'information : Stratégie fédérale d'aide aux victimes/Fonds d'aide aux victimes, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2012/doc_32728.html

[xxxvi] Ministère de la Justice Canada, Bureau d'enregistrement des actions en divorce, http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/divorce/bcad-crdp.html

[xxxvii] *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-1.4/index.html

[xxxviii] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/

[xxxix] *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/

[xl] Ministère de la Justice Canada, Programme juridique de partenariats et d'innovation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/jpip-pjpi.html

[xli] Ministère de la Justice Canada, Programme des avocats spéciaux, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/es-sa.html

[xlii] *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/

[xliii] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/

[xliv] Ministère de la Justice Canada, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html?pedisable=true

[xlv] Commission des libérations conditionnelles du Canada, Bienvenue à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, http://pbc-clcc.gc.ca/index-fra.shtml

[xlvi] Ministère de la Justice Canada, Initiatives des centres d'appui aux enfants, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/cac-cac.html

[xlvii] Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/Y-1.5/index.html

[xlviii] Ministère de la Justice Canada, Fonds du système de justice pour les jeunes, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/jj-yj/index.html

[xlix] Ministère de la Justice Canada, Programme de financement des services de justice pour les jeunes, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html

[l] Ministère de la Justice Canada, Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/intens.html

[li] Ministère de la Justice Canada, Services de justice familiale, http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/sjf-fjs/index.html

[lii] Ministère de la Justice Canada, Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html

[liii] Ministère de la Justice Canada, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html

[liv] Ministère de la Justice Canada, Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, http://canada.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html

[lv] Ministère de la Justice Canada, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html

[lvi] *Loi sur les langues officielles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/

[lvii] Ministère de la Justice Canada, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html

[lviii] *Loi sur les contraventions*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38.7/index.html

[lix] Ministère de la Justice Canada, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html

[lx] Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/index.html

[lxi] *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/

[lxii] Ministère de la Justice Canada, *Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/guide/secn.html

[lxiii] Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/

[lxiv] *Loi sur le ministère de la Justice*, http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/TexteComplet.html

[lxv] Bureau du Conseil privé, Conseil privé de la Reine pour le Canada, http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=council-conseil&doc=description-fra.htm

[lxvi] *Loi sur les textes réglementaires*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-22/

[lxvii] *Charte canadienne des droits et libertés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html#h-38

[lxviii] Transports Canada, Transport de marchandises dangereuses, http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/securite-menu.htm

[lxix] Gouvernement du Canada, Stratégie pour le Nord du Canada, http://www.northernstrategy.gc.ca/index-fra.asp

[lxx] Gouvernement du Canada, Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033498/1100100033499

[lxxi] Gouvernement du Canada, Plan d'action relatif aux revendications particulières, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100030516/1100100030517

[lxxii] *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/g-5/

[lxxiii] *Code canadien du travail*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-2/

[lxxiv] Gouvernement du Canada, Plan d'action économique, Par-delà la frontière, http://actionplan.gc.ca/fr/content/dela-la-frontiere

[lxxv] *Loi sur le contrôle des dépenses*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-15.5/index.html

[lxxvi] *Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.65/index.html

[lxxvii] *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.3/

[lxxviii] *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2012_6/page-1.html

[lxxix] Greffier du Conseil privé, Document d'information, http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351

[lxxx] Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Directive sur la gestion du rendement, http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?evttoc=X&section=text&id=27146

[lxxxi] Gouvernement du Canada, Qu'est-ce que le processus opérationnel commun des ressources humaines du gouvernement du Canada?, http://chrbp-pocrh.tbs-sct.gc.ca/aproposdupocrh-fra.aspx

[lxxxii] Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, http://www.tbs-sct.gc.ca/pses-saff/index-fra.asp

[lxxxiii] Services partagés Canada, Page d'accueil, http://www.ssc-spc.gc.ca/index-fra.html

[lxxxiv] Environnement Canada, Planifier un avenir durable – Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1

[lxxxv] Environnement Canada, Thème IV, Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=B8F4119E-1

[lxxxvi] **Ministère de la Justice Canada, État des résultats prospectif,** http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2014_2015/erp-foso.html

[lxxxvii] **Ministère de la Justice Canada, Les tableaux de renseignements supplémentaires,** http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2014_2015/supp/index.html

[lxxxviii] **Dépenses fiscales du Gouvernement du Canada,** http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp